

IDENTITE NATIONALE DE SANTE INS

Journées départementales ESMS

Dr Manuela Oliver
Coordinatrice du GRIVES
moliver@ies-sud.fr



15 juin 2022



01

IDENTITE NATIONALE DE
SANTE

02

REFERENTIEL NATIONAL
D'IDENTITOVIGILANCE

03

BONNES PRATIQUES
D'IDENTIFICATION PRIMAIRE

04

TÉLÉSERVICE DE
L'ASSURANCE MALADIE

05

METTRE EN ŒUVRE LE
PROJET

Sommaire



01

Identité Nationale de Santé (INS)



Depuis le 1er janvier
2021,
toutes les données de
santé doivent être
référéncées avec l'INS

Identité Nationale de Santé

COMPOSITION

- ▶ **L'INS** = le matricule INS + son OID + les traits INS
- ▶ **Le matricule INS** = le NIR/NIA
- ▶ **L'OID*** = l'identifiant de la structure à l'origine de l'attribution du NIR ou du NIA
- ▶ **Les traits INS** = les traits stricts de référence (issus des bases de référence de l'état civil)

L'INS provient des bases de l'état civil (INSEE) et non des bases de la CNAM



TRAITS DE REFERENCE

- ▶ **Nom de naissance**
- ▶ **Liste des prénoms de naissance** (séparateur espace)
- ▶ **Sexe**
- ▶ **Date de naissance**
- ▶ **Code lieu naissance (Code INSEE)**

Une identité unique et pérenne partagée par les acteurs de la santé et du médico-social

*OID : objet identifier (identifiant de l'autorité d'affectation), atteste que l'INS a été récupérée par utilisation du téléservice et permet de distinguer un matricule NIR d'un matricule NIA

INS – Pour quels usagers ?



1. Disposent d'INS

- ▶ Les usagers nés en France
- ▶ Les usagers nés à l'étranger mais travaillant en France et cotisant à l'assurance maladie

2. Ne disposent pas d'INS

- ▶ Les étrangers de passage (touristes)
- ▶ Les étrangers en situation irrégulière

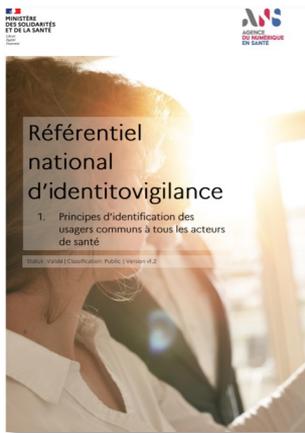
Identité Nationale de Santé qualifiée



L'identité de l'usager à laquelle l'INS et les traits d'identité sont associés doit avoir été vérifiée par le biais de **procédures d'identitovigilance**

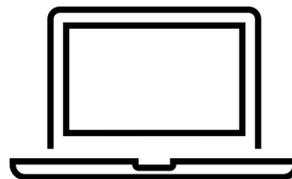


L'INS doit être récupérée ou vérifiée par le biais du **téléservice INSi**



Le matricule INS (et l'OID) ne peut être transmis que si **l'identité est qualifiée**

Base d'identité de référence



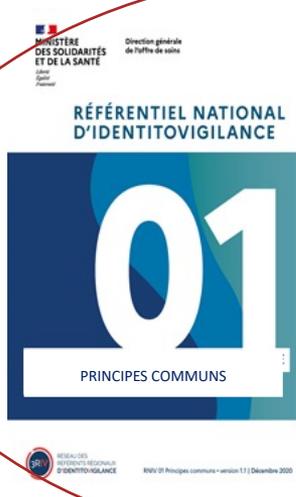
INS qualifiée

Le Référentiel national d'identitovigilance



Arrêté du 27 mai 2021 paru le 8 juin 2021 portant approbation des modifications apportées au référentiel « **Identifiant national de santé** » rend opposables

- Le référentiel V2 INS (conditions utilisation INS)
- Le guide d'implémentation (opposable aux éditeurs)
- **Le RNIV volets 0 à 4** (opposable aux éditeurs et aux professionnels)



7 volets

- 0. Points essentiels à connaître par tout acteur de santé
- 1. Principes d'identification communs à tous les acteurs de santé
- 2. Mise en œuvre dans les établissements de santé (ES)
- 3. Mise en œuvre dans les structures non hospitalières (SNH)
- 4. Mise en œuvre dans les structures libérales d'exercice individuel



02

**REFERENTIEL NATIONAL
D'IDENTITOVIGILANCE**



Périmètre du RNIV



Kit ANAP
Modèles proposés par
le GRIVES



Gouvernance

Implication de la direction

Une instance d'identitovigilance

Stratégique et opérationnelle
Inclure l'identitovigilance dans une instance existante

Un référent en identitovigilance

Ou plusieurs référents (identification
primaire/secondaire
Volontaire, Intéressé, formé



Formalisation

Politique et charte d'identitovigilance

Procédures

Description des systèmes d'information

Habilitations et droits d'accès...



Evaluation - pilotage

Réalisation d'audit de pratiques

Suivi d'indicateurs

Plan d'actions

Bilan d'activité annuel



Périmètre du RNIV



Identification primaire

Gestion de l'identité

Vérification de l'identité
Champs obligatoire
Règles de saisie
Statuts et attributs de l'identité

Gestion de l'INS

Récupérer et qualifier l'INS



Identification secondaire

Utiliser des **questions ouvertes**

Utiliser des **dispositifs physiques d'identification**
Bracelet photographie...

Réaliser un **contrôle de cohérence**
Etiquettes, prescriptions, piluliers,
documents...



Gestion des risques

Gérer les risques a priori

Déclarer et analyser les événements
indésirables

Former le personnel

Information et participation de l'utilisateur



03

**BONNES PRATIQUES
D'IDENTIFICATION PRIMAIRE**

Recueillir l'identité

Utilisez des questions ouvertes et précises !

- Quelle est votre **date de naissance** ?
- Quel est votre **nom de naissance** ?
- Quel est votre **premier prénom** ?

A vérifier obligatoirement y compris si une pièce d'identité est présentée ! (vérification visuelle du sexe)

- Quel est votre **lieu de naissance** ?
- Avez-vous **d'autres prénoms** ?
- Quel est le **nom que vous utilisez dans la vie courante** ?
- Quel est le **prénom que vous utilisez dans la vie courante** ?

Si l'information ne peut être recueillie sur une pièce d'identité

Vérifier l'identité

Pièces d'identité de haut niveau de confiance

- ▶ Passeport
- ▶ Carte nationale d'identité
- ▶ Titre de séjour
- ▶ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance accompagnés d'une pièce d'identité du responsable légal ou du parent pour les mineurs, majeurs âgés en EHPAD

Les informations présentes sur la pièce d'identité priment sur les informations de la carte vitale

Bonnes pratiques de recherche d'une identité



Date de naissance en premier critère

Il est plus facile de distinguer des lettres différentes que des chiffres différents

Nom de naissance	Nom utilisé	Prénom	Date de naissance
OLIVER		MANUEL	22/08/1963
OLIVER		MANUELA	20/08/1968

Nom de naissance	Nom utilisé	Prénom	Date de naissance
DUPONT		MARC	20/08/1968
OLIVER		MANUELA	20/08/1968

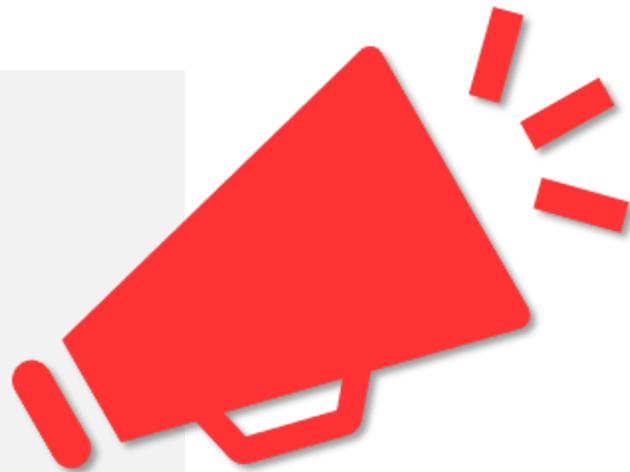
Bonnes pratiques de recherche d'une identité



DÉBUT DU NOM (1 à 3 lettres)

DÉBUT DU PRENOM (1 à 3 lettres)

**Ne jamais saisir le nom/prénom en entier !
Retrouver une identité même si elle a été saisie
avec une erreur.**



Créer une identité



Traits stricts obligatoires

- Nom de naissance (nom de famille)
- Premier prénom de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance (code INSEE)

A compléter par

- Prénom(s) de naissance (liste)
- Matricule INS (s'il existe, avec son OID)

Traits complémentaires*

- Nom utilisé (porté dans la vie courante)
- Prénom utilisé (porté dans la vie courante)
- La structure décide d'utiliser ou non uniquement des traits présents sur une pièce d'identité

Majuscules, absence de caractères diacritiques et sans abréviation, tirets et apostrophe conservés.

Les traits INS remplacent les traits locaux dès que l'INS est récupérée

* recueil obligatoire si différents du nom de naissance ou du 1^{er} prénom de naissance

Attribuer un statut de confiance à l'identité numérique



Niveaux de confiance de l'identité numérique - Utilisation obligatoire

1. Identité provisoire

Statut par défaut d'une identité nouvellement créée par saisie manuelle

2. Identité validée

Statut acquis par une identité si sa cohérence a été contrôlée par rapport à une pièce d'identité de haut niveau de confiance*

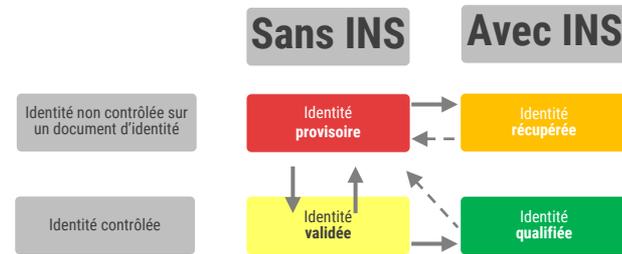
3. Identité récupérée

Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi

4. Identité qualifiée

Statut d'une identité créée par interrogation du téléservice INSi ET dont la cohérence a été contrôlée par rapport à une pièce d'identité de haut niveau de confiance*

Validation de l'identité par comparaison de l'identité numérique à l'identité présente sur une pièce d'identité de haut niveau de confiance*



Le matricule INS et son OID ne peuvent être transmis que si l'identité est qualifiée



* Passeport français ou étranger, carte d'identité française ou européenne, titre de séjour, livret de famille pour enfant et vérification de l'identité d'un des parents



Les attributs de l'identité

Apportent des renseignements supplémentaires sur l'identité - Utilisation facultative mais recommandée

1. Identité douteuse

- ▶ Doute sur l'identité alléguée par l'utilisateur

2. Identité fictive

- ▶ Attribution d'une identité fictive à un usager incapable de décliner son identité
- ▶ Ex INCONNU 01janvier 2012
- ▶ Cas légaux d'anonymat

3. Identité homonyme

- ▶ Présence dans la base identité de plusieurs identités proches
- ▶ Identiques sur certains traits (nom, prénom ex Mr MARTIN Michel)
- ▶ Approchantes (ou homophone) Ex DUPONT et DUPOND,

Liés au statut provisoire uniquement

Appel au TLS INSi interdit



Diffusion de l'INS



1. Doivent obligatoirement figurer sur les documents si l'INS est qualifiée

- ▶ Matricule INS + OID (NIR/NIA)
- ▶ Nom de naissance
- ▶ Premier prénom
- ▶ Date de naissance
- ▶ Sexe

2. Ces traits minimaux peuvent être complétés par

- ▶ Autres prénoms
- ▶ Code du lieu de naissance

3. Interfaces Homme Machine (IHM)

- ▶ Nom de naissance
- ▶ premier prénom
- ▶ date de naissance
- ▶ Sexe

Obligatoires

- ▶ Nom utilisé
- ▶ Prénom utilisé

Facultatifs



Le Datamatrix INS contient l'ensemble des informations



04

**TÉLÉSERVICE DE
L'ASSURANCE MALADIE**



Le téléservice INSi



2 opérations

- **Récupération** de l'INS, à partir de la carte vitale ou d'une saisie des traits
- **Vérification** de l'INS, unitaire ou en masse.

Authentification **CPx** nominative et **certificat serveur**

Récupération de l'INS



COMMENT ?



Lecture automatique de la **carte Vitale***



Saisie des traits d'identité

Données à renseigner a minima : nom de naissance, **premier** prénom de naissance, date de naissance et sexe

Données retournées :

Nom de naissance (nom de famille)
Prénom(s) de naissance (liste)
Date de naissance
Sexe
Lieu de naissance (code INSEE)
Matricule INS



CONCRÈTEMENT ?

- ▶ Le téléservice permet de récolter l'INS contenue dans **les bases nationales de référence**.
- ▶ L'appel de l'opération se fait de manière **unitaire** et nécessite l'utilisation d'une **carte CPx nominative**.
- ▶ **Une seule réponse** est retournée. Les données retournées par le téléservice **ne sont pas modifiables**.

L'utilisation de la carte vitale est à privilégier (Exi PP 06 RNIV socle)



05

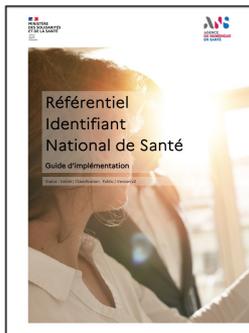
**METTRE EN ŒUVRE LE
PROJET**



Mettre en œuvre l'INS

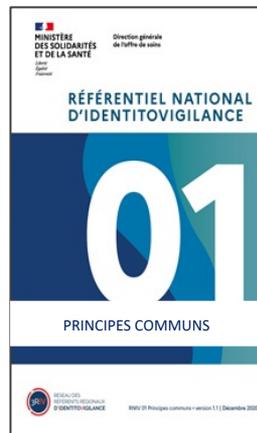
Un projet technique : évolution du DUI

- Appeler le téléservice INSi
- Disposer des champs d'identité conformes RNIV
- Disposer a minima des 4 statuts de l'identité
- Disposer de la fonctionnalité de validation des identités



Un projet organisationnel : respecter le RNIV

- Gouvernance et pilotage de l'identitovigilance
- Respect des bonnes pratiques



Cadrer le projet et effectuer un état des lieux



L'équipe projet

- Le (s) référent(s) en **identitovigilance** – Le **responsable** ou **référent qualité**
- Les responsables des équipes en charge de l'**accueil des usagers**
- Le responsable des **systèmes d'information**
- Le **DPO**

L'état des lieux

Il doit inclure la dimension **organisation**, **identitovigilance** et **système d'information**. Appuyez-vous sur le **questionnaire d'autoévaluation** proposé par l'ANS.

Le questionnaire d'autoévaluation vous propose un **plan d'actions personnalisé** en fonction des réponses que vous aurez apportées. Appuyez-vous sur ce plan d'actions pour identifier les premières actions à mener.

Plan d'action



Identitovigilance

Mettre en œuvre les nouvelles pratiques

Mettre en œuvre la **gouvernance** et l'**organisation**

Formaliser les nouvelles **procédures d'accueil** respectant les exigences et modifier/rédiger vos documents

Rédiger/actualiser votre **charte d'identitovigilance**

Former le personnel d'accueil

Gérer les nouveaux risques liés à l'INS



Système d'information

Commander des **cartes CPx nominatives** en fonction des besoins

Commander un **certificat serveur**

Conduire la procédure **d'auto-homologation**

Contactez **vos éditeurs**

Tester la **bonne implémentation** de l'INS ([cahier de test métier](#))

Définir les modalités de **diffusion de l'INS** : sur quels documents doit-on l'imprimer ? A qui doit-on la transmettre ?

Prioriser les applications à mettre en conformité (DUI...)



Juridique

Mettre à jour **vos conventions / contrats de sous-traitance** avec **vos fournisseurs de logiciels et/ou prestataires métiers**

Mettre à jour **votre documentation relative à la protection des données personnelles** pour y intégrer l'INS

Informez vos usagers et vos correspondants



Kit ANAP
Modèles proposés par le GRIVES
Fiches pratiques 3RIV

Organiser la formation du personnel



- ▶ La formation du personnel est indispensable
 - Personnels en charge de la création des identités
 - Référent en identitovigilance
 - Membres de la CIV

Consultez le
catalogue de
formation !

- ▶ Appuyez-vous sur les éventuels **supports de formation et documents** qui sont disponibles dans l'espace collaboratif GRIVES de [l'Agora Social Club](#).
- ▶ **Le GRIVES propose des formations d'identitovigilance à destination des professionnels**
- ▶ Ces **formations** doivent être **renouvelées régulièrement** (au moins une fois tous les trois ans)

Informers les usagers et les correspondants



*L'usager ne peut s'opposer à l'utilisation de l'INS (obligation légale)
Il doit être informé*

IMPORTANT D'UNE IDENTITÉ DE QUALITÉ

Faciliter les échanges d'informations
Éviter les risques liés aux soins

QUE RECUEILLIR ?

- Nom de naissance
- Prénoms
- État civil
- Date de naissance
- Ville et code postal de naissance si possible

PATIENT BIEN IDENTIFIÉ = PATIENT BIEN SOIGNÉ

Ces éléments d'identité peuvent vous être demandés par d'autres professionnels de santé.

L'identité est différente sur la carte vitale et sur la pièce d'identité.

Seule l'identité de la pièce d'identité est valide.

GRIVES

Identitovigilance

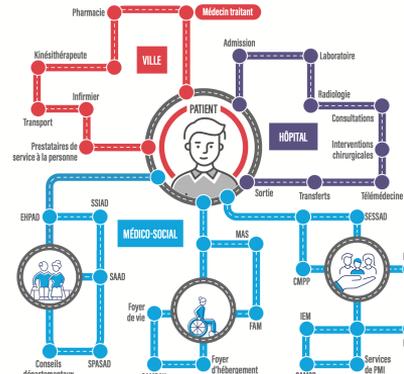
Le bon soin au bon patient
MON IDENTITÉ C'EST MA SÉCURITÉ

AIDEZ-NOUS à prendre soin de VOUS

A votre admission

Tout au long de votre séjour

grives



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

INS bien identifié-e, bien soigné-e.

Cherchez l'erreur.

Un patient bien identifié est un patient bien soigné.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

INS bien identifié-e, bien soigné-e.

Pas de doute possible.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

INS bien identifié-e, bien soigné-e.

Parcours sécurisé.

Mon identité c'est MA SÉCURITÉ !

Je présente ma pièce d'identité tout au long de mon parcours de soins.

ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOTRE PRÉSOIN EN CHANGANT

AGISSONS ENSEMBLE POUR RECUEILLIR LES BONS GRÂCE À MON IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ !

BIEN IDENTIFIÉ = BIEN SOIGNÉ

L'INS VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE PRIORITÉ !

RECOUVRIR les données de votre identité

AMÉLIORER la qualité de votre parcours de soins

ÉCHANGER vos données de votre identité

PRÉVENIR les risques liés à votre identité

PARTAGER vos données de votre identité

grives



Piloter le déploiement de l'INS

Utiliser des indicateurs de suivi

1. A minima, il vous faudra récupérer et suivre :

Le **taux d'identités provisoires, validées, récupérées, qualifiées dans la file active** (trimestriellement)

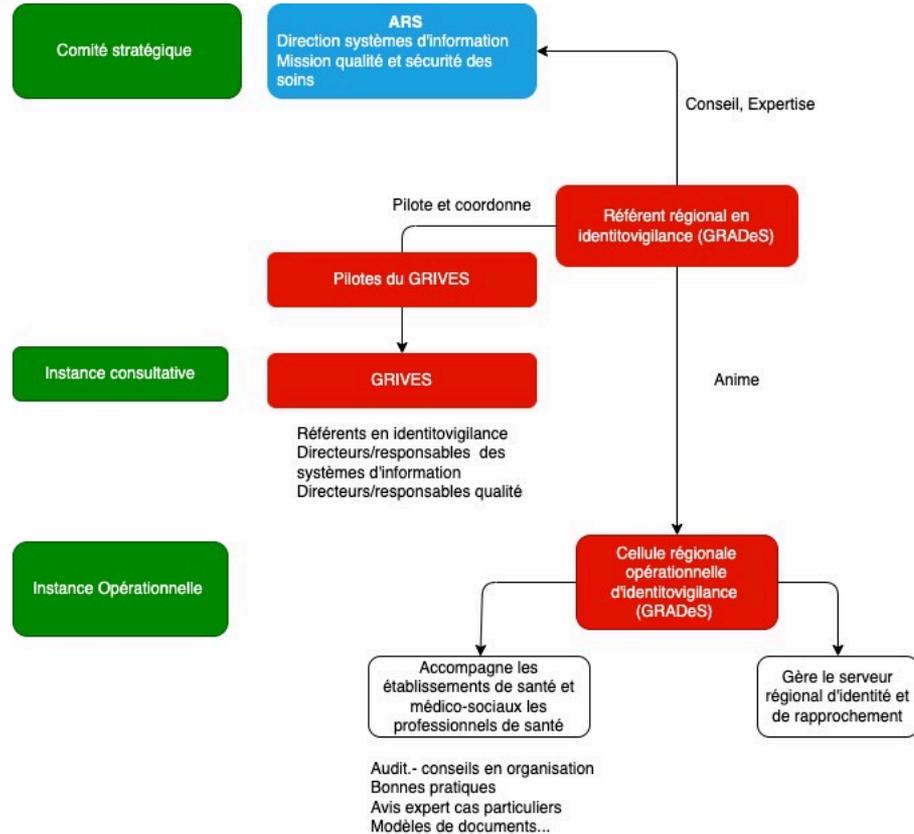
2. Le nombre **total des appels au téléservice INSi**

- appels à **l'opération de récupération** (par carte Vitale et par traits)
- appels à **l'opération de vérification** (unitaire, en masse) et en indiquant le pourcentage d'appels en échec

est suivi par le GIE SESAM Vitale et [mis en ligne mensuellement](#)



Gouvernance régionale en identitovigilance





Une offre régionale d'accompagnement

- **Formations** : INS et RNIV, Identification primaire, secondaire
- **Conseils** en organisation – mise en place de l'identitovigilance
- **Accompagnement** au démarrage (test outil, formation professionnels)

- **Fiches pratiques** d'identitovigilance
- Aide à la **production de documents**
- **Avis d'expert** sur discordances INS et titre d'identité

Vous voulez en savoir plus ?

[Site internet du GRIVES](#)

[Site Agora Social Club](#)

Référent régional en identitovigilance - Dr Manuela Oliver
moliver@ies-sud.fr – manuela1.oliver@ies-sud.mssante.fr

Contactez le GRIVES, recevez les actualités, la newsletter
grives@ies-sud.fr

La documentation à votre disposition



Pour télécharger un document, cliquez sur son titre



Organisation et identitovigilance



Référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Prenez connaissances des règles d'identitovigilance opposables à tout acteur de santé et à respecter au niveau local

Flyer INS à destination des usagers et des personnels de santé



Deux supports pour découvrir l'identité INS et approfondir vos connaissances sur le projet

Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'INS

Découvrez les premières actions à mettre en place dès à présent



Check-list structures

Guide des actions à mettre en œuvre

Questionnaires d'autoévaluation

SANITAIRE EHPAD HANDICAP PMI

Réalisez votre état des lieux en matière d'identitovigilance, d'organisation et de SI, et obtenez votre plan d'actions personnalisé (à télécharger directement sur la page INS)

Webinaire structures et FAQ structures

Participez aux webinaires structures, accédez au replay et consultez la FAQ dédiée



Fiches com et fiches pratiques INS – 3RIV

Appuyez-vous sur les fiches produites par le 3RIV pour sensibiliser et communiquer sur l'INS et l'identitovigilance (à télécharger directement sur la page INS)

A destination des acteurs du sanitaire, du médico-social et du libéral, et des relais d'accompagnement



Juridique / sécurité

Guide d'intégration INSi



Consultez les modalités d'intégration du téléservice INSi

CNDA



Accédez à la plateforme de test et aux cahiers de tests



Guide d'implémentation iINS

Consultez les règles de gestion pour implémenter au mieux l'INS dans les logiciels

Change Proposal IHE – PAM



Mettez à jour vos logiciels conformément aux évolutions des standards d'interopérabilité



Annexe du CI-SIS

Webinaire éditeurs

et FAQ éditeurs

Participez aux webinaires éditeurs, accédez au replay et consultez la FAQ dédiée

Scénarios de tests métier

Effectuez les tests d'implémentation de l'INS qui s'appuient sur les règles du guide d'implémentation INS et le RNIV (à télécharger directement sur la page INS)

CI TISI AMO, WSDL et flux exemples

sesam-vitale

Rendez-vous sur le site du GIE SESAM-Vitale

Liste des OID

Consultez la liste des OID des autorités d'affectation

Enquête éditeurs

Renseignez vos prévisions de développement et de déploiement de l'INS

Roadmap des éditeurs

Consultez les prévisions de développement et de déploiement des éditeurs

Procédure auto-homologation



Référentiel INS

Prenez connaissance de l'ensemble des mesures de sécurité qui encadrent le référencement des données de santé avec l'INS

A destination de tous

Décret n° 2019-1036 du 8 octobre 2019



Prenez connaissance du décret relatif à l'utilisation du numéro d'inscription au RNIPP comme matricule INS

A destination des structures / professionnels de santé (PS)

Communication

INS - Demande de correction auprès de l'INSEE

Kit de communication INS

Support de sensibilisation GRIVES

La documentation à votre disposition



Pour télécharger un document,
cliquez sur son titre



GRIVES



Liste des livrables

- [Cartographie des risques](#)
- [Grille d'observation](#)
- [Fiche pratique : piloter l'identitovigilance](#)
- [Tableau de bord des indicateurs](#)
- [Audits \(grilles et guides\)](#)
- [Fiche de poste personnel CIV](#)
- [Modèle carte d'identité indicateur](#)
- [Modèle bilan d'activité CIV](#)
- [Modèle fiche de poste référents logiciels](#)
- [Modèle charte d'identitovigilance](#)
- [Fiche pratique SSE](#)
- [Fiche mission référent identitovigilance](#)
- [Méthode ALARM identitovigilance](#)
- [Affiches de sensibilisation](#)
- [FP 01- Accueil, recherche, création identité](#)
- [Formulaire de déclaration d'identité](#)
- [FP 02 - Signaler une anomalie](#)
- [Formulaire de signalement d'une anomalie](#)
- [FP 03 – Maintenir la qualité du référentiel identité](#)
- [FP 04 - CAT Discordances INS et identité pièce d'identité-V1.4](#)
- [Annexe 1 - Codes extension Liste Cnav à titre indicatif](#)
- [FP 05 - gestion des patients tests](#)
- [FP 06 - Animer une réunion du comité d'identitovigilance](#)
- [FP 07 - TELESERVICE INSI](#)

Liste des fiches

- COM 01 :** [Communiquer sur l'identitovigilance et l'identité INS dans le secteur sanitaire : identitovigilance primaire](#)
- COM 02 :** [Communiquer sur l'identitovigilance et l'identité INS dans le secteur sanitaire : identitovigilance secondaire](#)
- COM 03 :** [Communiquer sur l'identitovigilance et l'identité INS dans les services informatiques des structures de santé](#)
- COM 04 :** [Communiquer sur l'identitovigilance et l'identité INS dans le secteur médico-social](#)
- COM 05 :** [Communiquer sur l'identitovigilance et l'identité INS dans le secteur libéral](#)
- COM 06 :** [Communiquer sur l'identitovigilance et l'identité INS auprès des usagers du système de santé](#)
- FAQ 01 :** [Questions relatives à la gestion de l'identité nationale de santé \(INS\)](#)
- FAQ 02 :** [Questions relatives à l'application des bonnes pratiques d'identification numérique](#)
- FIP 01 :** [Recueil de l'identité des étrangers](#)
- FIP 02 :** [Difficultés de recueil des traits d'identité sur certains documents français](#)
- FIP 03 :** [Gestion de la confidentialité et de l'anonymat](#)
- FIP 04 :** [Recommandations de bonnes pratiques pour la gestion des identités lors d'un accouchement dans le secret](#)
- FIP 05 :** [Conduite à tenir lorsqu'on suspecte l'utilisation d'une identité frauduleuse](#)
- FIP 06 :** [Gestion des copies de pièces d'identité dans le système d'information](#)
- FIP 07 :** [Conduite à tenir lors de la mise en évidence d'une discordance entre les identités numérique et physique de l'utilisateur](#)
- FIP 08 :** [CAT lors d'une absence de justification de l'identité par l'utilisateur](#)
- FIP 09 :** [Information des usagers sur l'identité INS](#)
- FIP 10 :** [Sécuriser la création d'une identité numérique à partir d'une identité imprimée transmise par un tiers](#)
- FIP 11 :** [Libeller la clause de confiance relative à l'identification entre une structure de santé et un prestataire de service](#)
- FIP 12 :** [Gestion de l'identité numérique des usagers prélevés hors d'un laboratoire](#)
- FIP 13 :** [Aide à la décision en vue d'autoriser certains établissements de santé à appliquer le RNIV 3](#)
- FIP 14 :** [Gestion identité usagers transgenres](#)
- FIP 17 :** [Gestion identité transmise après démarche en ligne de l'utilisateur](#)
- MEM 01 :** [Signalement et gestion des événements indésirables relatifs à l'identification des usagers](#)
- MEM 02 :** [Recommandations de bonne pratique pour l'identification des victimes en situation sanitaire exceptionnelle](#)
- MEM 03 :** [Changement des traits d'état civil \(traits stricts\)](#)
- MEM 04 :** [Recueil de l'identité des usagers sous main de justice](#)
- RNIV 0 :** [Les points essentiels que tout acteur de santé doit connaître](#)
- RNIV 1 :** [Principes d'identification des usagers communs à tous les acteurs de santé](#)
- RNIV 2 :** [Mise en œuvre de l'identitovigilance dans les établissements de santé](#)
- RNIV 3 :** [Mise en œuvre de l'identitovigilance par les "structures non hospitalières"](#)



Merci de votre attention

| Contact



GRIVES – ieSS
145 Chemin du Palyvestre - 83400 HYÈRES



<http://grives-paca.org/>



grives@ies-sud.fr